



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 11 février 2025

### Sécurité des agents des routes sur le réseau routier national

La Direction Interdépartementale des Routes Centre-Ouest (DIRCO) a déploré un nouvel accident le 1<sup>er</sup> février sur l'A20 en Corrèze, qui a blessé un agent des routes. Alors que les équipes d'astreintes intervenaient sur un accident et que le fourgon mettait la zone en sécurité, un sur-accident s'est produit qui a heurté le fourgon dans lequel se trouvait l'agent.

Cet accident s'ajoute aux 24 dénombrés l'an dernier en Nouvelle-Aquitaine sur le réseau routier national géré par Direction Interdépartementale des Routes Centre-Ouest (DIRCO) et la Direction Interdépartementale des Routes Atlantique (DIRA). L'année 2025 comptabilise déjà 5 accidents impliquant les agents et matériels des deux directions. Depuis 2021, 10 agents des directions interdépartementales des routes et des sociétés concessionnaires d'autoroute ont perdu la vie sur une zone de chantier ou d'intervention. À l'échelle du réseau routier national non concédé (DIR exclusivement) on dénombre en moyenne depuis 2014, 120 accidents par an (corporels et matériels) et 16 blessés par an.

La plupart de ces accidents sont dus à des comportements inadaptés ou à un manque d'attention de la part des usagers de la route envers les professionnels intervenant pour leur confort et leur sécurité malgré l'activation des grands dispositifs de signalisation lumineuse.

**Étienne GUYOT**, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, apporte son soutien aux personnels des directions interrégionales des routes qui travaillent jour et nuit pour la sécurité des usagers. Il demande instamment aux usagers de la route de changer de comportement et de conduire avec une prudence extrême à proximité des véhicules d'intervention et de respecter scrupuleusement le corridor de sécurité pour ne pas mettre en danger la vie des hommes et femmes qui interviennent sur les routes.

#### **Qu'est-ce que le corridor de sécurité ?**

Inscrite dans le code de la route, cette règle impose aux conducteurs d'adapter leur comportement à l'approche d'un chantier ou d'un véhicule en intervention sur la route :

- en ralentissant ;
- si possible, en changeant de voie ;
- sinon, en s'écartant au maximum.

Son non-respect est passible d'une contravention de 4<sup>e</sup> classe (135 € d'amende et perte de 1 à 6 points de permis).

#### **Adoptez les bons comportements pour éviter ces drames**

Respectez le corridor de sécurité à l'approche d'un véhicule en intervention.

Pour les voir à temps, soyez toujours attentif au volant :

- ne vous laissez pas distraire (téléphones, radio ou GPS) ;
- faites des pauses régulièrement ;
- respectez la distance de sécurité avec le véhicule qui vous précède ;
- ne prenez pas le volant sous l'emprise de l'alcool, de médicaments déconseillés pour conduire un véhicule ou de produits interdits.